



Droit sur le relevé bancaire

Par **jems35**, le **08/08/2012** à **06:16**

Bonjour, pour mieux expliquer ma question je vous expose les faits : je suis marié sous un contrat mariage et mon épouse et moi nous avons deux comptes bancaires séparés sans aucune procuration. Ma banque envoie la copie de mes relevés bancaires à mon épouse bien que je leur ai déjà exprimé ma colère de cette pratique par lettre, ceci n'a fait aucun effet.

Mes questions :

- la banque a-t-elle le droit de m'informer mon épouse de mon état bancaire du fait que nous sommes sous contrat de mariage et en compte séparé ?
- est-ce que je peux saisir la justice de ce dysfonctionnement ?
- que dit la loi dans ce domaine ?

dans l'attente de vous lire, merci cordialement